

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL. Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces 25 c. la ligne. Réclames 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules and prices for the Orléans railway service. It includes sections for Cahors to Libos, Cahors to Montauban & Vice-versa, and Cahors to Paris, with columns for departure times, arrival times, and fares in different classes.

Cahors, le 28 Mars 1871

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 25 mars 1871, 1 h. 30 s.

Intérieur à Préfets.

Le gouvernement apprend par dépêche télégraphique que l'ordre est complètement rétabli à Lyon.

L'hôtel-de-Ville a été évacué par les séditeurs.

Il en est de même à St.-Etienne. A Paris le Comité insurrectionnel est abandonné chaque jour par un grand nombre de gardes nationaux mais il se signale encore par des mesures de violence et d'exaction.

Le ministre de l'Intérieur, ERNEST PICARD.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, E. POUJY.

Versailles, le 26 mars, à 12 h. 11 m. soir. Le Chef du pouvoir exécutif à MM. les Préfets, Sous-Préfets, Procureurs-Généraux, Généraux de Divisions territoriales.

(Circulaire)

Rien de nouveau dans la situation. Lyon est tout à fait rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie du Général et du Préfet, et grâce aussi au concours que la garde nationale leur a prêté.

A Marseille, des étrangers appuyant les anarchistes, ont occasionné une émotion passagère que des forces envoyées sur les lieux auront bientôt réprimée.

Toulouse essaie d'imiter ce triste exemple, mais sans succès véritable. Sauf ces tendances insignifiantes, la France résolue et indignée se serre autour du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie. Cette anarchie essaie toujours de dominer Paris. Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue commune et les maires pour en appeler aux élections. Elles se feront aujourd'hui probablement, sans liberté, et dès lors sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance : l'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs.

A. THIERS.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, E. POUJY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Jules Favre et Paris

Extrait de la Séance du 21.

M. Jules Favre. Tout à l'heure, le président du conseil vous disait : Que Paris fasse un signe, nous serons avec lui. Nous n'avons jamais cessé d'être avec lui. Mais le

temps presse, c'est par des actes énergiques qu'il faut combattre le mal. Les citoyens de Paris n'acceptent qu'en frémissant le joug honteux qu'on leur impose. Des journaux ont donné un grand exemple. Alors qu'ils sont sous le couteau des assassins, ils ont rédigé la protestation suivante : (Il lit la protestation des journaux et les signatures.)

Vous voyez qu'à la presque unanimité la presse de Paris a protesté contre le coupable attentat dont Paris est victime, et pour ce qui est de la question que nous discutons, je le déclare; Oui, Paris doit avoir sa représentation. Nous avons préparé de concert avec le ministre de l'intérieur, un projet de loi dans ce sens. S'il ne s'agissait que de rendre à Paris la liberté des élections, la majorité de cette assemblée rendrait à Paris des droits longtemps discutés. Mais ces questions ne sont pas celles qu'on discute à Paris.

Il y a des doctrines funestes qu'on nomme en philosophie l'individualisme et le matérialisme; en politique, la République au-dessus du suffrage universel.

Il est triste de se trouver en face de Paris, « des ruraux », comme il vous appelle, vous, les vrais représentants de la France librement consultée.

C'est une erreur politique, économique, sociale. C'est une impiété nationale. Et ce crime, tout Paris le commet. Et comment ne s'impose-t-il pas à votre conscience d'entrer dans une voie de rigueur contre ce Paris? On vous dit : « Vous provoquerez à la guerre civile. »

Est-ce que cette situation de Paris n'est pas la guerre civile? Les réquisitions ont commencé; nous allons voir la Société tout entière s'effondrer par la faute de ceux qui n'ont pas su prendre les armes pour se défendre. Si le Gouvernement a quitté Paris, c'est pour sauver l'armée.

Que l'émeute le sache; si nous sommes à Versailles, c'est pour la combattre. Et l'on nous dit d'attendre, quand j'ai usé mes jours et mes nuits à discuter avec l'ennemi des questions de détail pour protéger Paris, qui accepte des assassins à l'Hôtel-de-Ville? Vous renverser, c'est leur dessein. Si quelques-uns d'entre vous tombaient entre leurs mains, ils seraient assassinés...

M. Favre lit la note que l'Officiel publie sur la mort de MM. les généraux Lecomte et Clément Thomas.

C'est tout un programme de crimes. La province, dont vous êtes les représentants, ne peut tolérer tant d'infamies.

Tenez, laissez-moi épancher mon cœur. Quand j'ai été à Versailles pour l'armistice, j'ai lutté trois jours contre le vainqueur pour « laisser à la garde nationale ses armes. J'ai eu tort, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Aussi nous sommes décidés à soumettre Paris (Oui! oui!).

M. Saisset. — Appelés la province et marchons sur Paris. Toute la droite. — Oui! oui! marchons sur Paris.

N. Jules Favre : Pas de faiblesse. Pas de conciliation. Hâtons-nous de faire justice des misérables qui occupent la capitale.

Ce discours interrompu par des bravos répétés finit au milieu des applaudissements.

On lit dans le Progrès, de Lyon, du 24 mars :

Nous apprenons une triste nouvelle. L'armée du prince Frédéric-Charles se dirige sur Lyon; trois corps, composés chacun de 13 à 15 mille hommes, en tout 40 à 45 mille hommes, se concentrent sur Chagny. Ils ont une nombreuse artillerie et annoncent qu'ils ne sont qu'une tête d'armée.

Dans une des nombreuses pièces qu'il contient, le Journal officiel dit qu'on a agité le fantôme prussien; mais ce n'est nullement un fantôme.

Tous les renseignements qui nous parviennent coup sur coup, nous apprennent que les troupes allemandes se dirigent à marches forcées sur Paris. Leur mouvement s'est opéré sur Saint-Denis, le Bourget, Aubervilliers.

Le Siècle annonce qu'il y a sept mille hommes à Créteil, sept mille à Charenton, quatre mille à Maisons-Alfort, et que les cinq mille Prussiens qui occupaient Melun sont partis pour se rapprocher de Paris.

Unissons-nous contre l'ennemi, s'il tentait, sous de faux prétextes de violer les préliminaires de paix, et prouvons-lui, en nous groupant tous autour du drapeau de la République, que nous ne sommes pas dégénérés.

CE QUE NOUS COUTE L'INSURRECTION.

L'entretien des troupes de l'occupation prussienne coûte à la France, en ce moment, par jour, près d'un million; l'interruption du travail représente au moins cinq millions par jour.

C'est près de deux cents millions par mois que la révolution bellevoillaise fait perdre à la France, en retardant la reprise du travail, le paiement des deux premiers milliards, la retraite des Prussiens.

Revue des Journaux

LA PATRIE.

Nous n'avons qu'une parole à faire entendre à toute la population : c'est une parole d'honnêteté, de courage, de bon sens. Il s'agit de sauver l'honneur et la sécurité de Paris.

Au milieu des désastres qui viennent de frapper la France et qui nous accablent longtemps, il ne pouvait surgir qu'un malheur plus grand encore : celui de la guerre civile.

Paris va-t-il donner à la nation désolée ce spectacle navrant? Va-t-il donner aux Prussiens, qui occupent encore notre terre, cette joie?

Les Français armés vont-ils se tuer entre eux, n'ayant pas pu tuer les Prussiens? Il dépend de la population honnête de Paris que ce malheur ne prenne pas de plus grandes proportions.

L'immense majorité des Parisiens à son foyer à protéger, sa famille et ses biens à défendre. Au nom du patriotisme, ayons donc le courage des honnêtes gens.

Et si ce sentiment élevé ne suffit pas, il faut que toute la population de Paris songe enfin à ses intérêts.

C'est elle qui paie les frais des désordres publics, par la ruine des affaires, par les pertes de toutes sortes, par les dangers qui peuvent recommencer chaque jour.

Si l'émeute ose tout au nom du désordre, c'est aux honnêtes gens à s'unir au nom de leurs intérêts menacés, au nom de la loi, de l'ordre public, du travail et du salut.

LA GIRONDE

On est accablé quand on songe qu'en face des Prussiens, sous la menace de leurs canons, des Français osent organiser la guerre civile et risquer la ruine complète de la patrie!

En présence de la désorganisation profonde où se trouve notre armée, des preuves d'indiscipline honteuses que viennent de donner des corps entiers, si la raison ne revient pas à ceux que le vertige a saisis, et si les bons citoyens ne prêtent pas main-forte à l'autorité, il faut dire adieu à la liberté et aux institutions qui peuvent la fonder.

S'insurger, pourquoi? contre qui? Y a-t-il une insurrection possible devant le suffrage universel? Le penser est un crime.

Donc, en présence de l'aberration d'une partie de la population parisienne, si un gouvernement insurrectionnel quelconque osait faire appel à l'agitation, à la discorde dans les départements, nous adjurons nos amis, nous adjurons les républicains sincères, de ne reconnaître que le gouvernement de Versailles, émanation de l'Assemblée nationale, et de n'obéir qu'à lui.

C'est cette Assemblée qui représente la nation. Citoyens, dans les temps troublés, il importe de ne pas perdre de vue les phrases éternelles du droit et de l'honneur : l'honneur, c'est le salut de la France; le droit, c'est sa volonté. En cherchant l'un et en nous inclinant devant l'autre, notre conscience est en repos, et cela suffit à nous déterminer.

Nouvelles de Paris

On lit dans le Journal des Débats : Les municipalités ont décidé que la paye des gardes nationaux convoqués pour le service sera faite régulièrement chaque jour et que les gardes non-inscrits qui demanderaient à être compris dans les bataillons en activité de service recevraient également la même paye.

Cette mesure est excellente et laisse espérer que beaucoup de citoyens égarés qui s'étaient mêlés à des bataillons mal pensés reviendront quand on leur offrira bon accueil et une paye régulière.

L'Etat-major général de la garde nationale est installé provisoirement place de la Bourse. Le commandant supérieur, l'amiral Saisset, le colonel d'état-major, le colonel Langlois, et le colonel Scholcher, commandant de l'artillerie de la garde nationale, ont pris la direction des mouvements et de la concentration de tous les bataillons de la garde nationale qui n'obéissent point au comité central.

On assure que M. l'amiral Saisset est parti hier pour Versailles, après avoir donné les ordres nécessaires pour l'évacuation des postes occupés par la garde nationale.

Vers six heures, en effet, la place des Victoires, la mairie du 1er Arrondissement, la Bourse et les rues avoisinantes ont été complètement évacuées. Les bataillons du Comité central ont, de leur côté abandonné un certain nombre de leurs postes. On les rencontre cependant encore sur les points suivants : Hôtel-de-Ville, Préfecture de police, place Vendôme. Ils occupent en outre, le Nouvel Opéra, où se trouvent des approvisionnements considérables.

Le maréchal de Mac-Mahon se trouve actuellement à St-Germain.

Hier, le bruit a couru dans Paris que l'Assemblée avait nommé M. d'Aumale lieutenant-général de l'armée de Versailles, et que M. Thiers avait donné sa démission. Cette nouvelle n'était point fondée. Mais ce qui avait pu lui donner créance, c'est la présence de M. d'Aumale à Versailles.

Malgré les assertions de plusieurs journaux et notamment du Cri du peuple, il est absolument faux que le général Ducrot ait été mis en jugement et exécuté par ses soldats, au camp de Satory. Ce n'est pas d'ailleurs le seul faux bruit que l'on fasse courir, car, si nous sommes bien informés, la maladie mortelle dont serait dit-on atteint M. J. Favre, se réduit simplement à une forte indisposition.

Hier, dans l'après-midi, plusieurs réunions de jeunes gens des écoles ont été tenues dans le quartier latin, notamment à l'école de médecine. Il y a été décidé que les étudiants s'enrôleraient parmi les partisans de l'ordre et iraient se mettre à la disposition de l'amiral Saisset.

Paris-Journal annonce sous ce titre : Hôtel-de-Ville, dernière heure, que le Comité central avait pris l'avant-dernière nuit les décisions suivantes :

Arrestation et mise en accusation des journalistes coupables d'avoir poussé à la révolte et au mépris de la souveraineté populaire.

Arrestation et mise en jugement du citoyen Clémenceau, maire du 18e arrondissement.

Nomination de Menotti Garibaldi au commandement supérieur des forces de la Commune de Paris.

Mise en jugement des membres du gouvernement. Occupation énergique et par tous les moyens des arrondissements dissidents.

Sous ce titre : Un bon Symptôme, on lit dans la Gazette de France :

Un bataillon de Montmartre a refusé hier d'obéir aux ordres du comité central.

La situation, toujours grave, s'améliore néanmoins d'une manière appréciable. L'organisation du parti de l'ordre continue, ses forces augmentent, elles obéissent à un chef qui inspire la plus grande confiance et dont le plan est ferme, sage et modéré.

